



## Interprétation convention collective cadre de la métallurgie

-----  
Par Cyche

Bonjour,

À quel coefficient minimum doit être embauché un cadre de la métallurgie avec expérience et le diplôme reconnu par la convention lorsqu'il a plus de 27 ans?

Les textes ne sont pas clairs sur le sujet.

J'ai été embauché à un coefficient de 76 mais j'ai pas loin de dix ans d'expérience sur le même poste mais dans entreprises relevant d'autres conventions.

Ce coefficient de 76 semble réservé aux cadres débutants de plus de 23 ans.

J'ai beau lire les articles 20 et 21 de cette convention, je ne trouve pas ça clair.

Merci d'avance

-----  
Par ESP

La convention évoque des "positions", notamment III si 27 ans minimum.

-----  
Par Cyche

Bonjour, merci pour votre retour. La position 3 est pour les cadres dirigeants, ce qui n'est pas mon cas.

La position 2 m'irait mais je ne trouve pas.

Merci quand même